

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2017 Compte Rendu

(Convocation du 29/08/2017)

Présents : Mmes CARLIER Cécile, GUILLOUD Paulette, PONCET Catherine, SEYCHELLES Véronique, TRUFFAUT Nadine, MM. ABDILLA Thierry, CARRE Jean-Claude, DURAND Marcel ; GADOU Eric, MERLOZ Hervé, MERMET Romain ; PERICAS-MOYA Christian

Excusés : JULLIEN Bruno

Pouvoirs : Bruno JULLIEN (pouvoir à Véronique SEYCHELLES)

Absents : ANNEQUIN Didier, DURAND Eric ;

Catherine PONCET est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 h 30 par Véronique SEYCHELLES, le Maire.

Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du 30 juin 2017 a été validé.

Compte rendu des délégations du maire

▪ Arrêtés

2017-28 : Arrêté de police Place de la Mairie (Cinéma plein air)

2017-29 : Arrêté de nomination coordonnateur communal recensement de la population

2017-30 : Arrêté de circulation Chemin de Chalon – ACCA Doissin (Ball Trap)

2017-31: Arrêté d'alignement – BERTHON Patrick

2017-32 : Arrêté de circulation Route du Triève – Constructel (Raccordement télécom Mr CAIMI / Mme MOIROUD)

2017-33 / 2017-34 : Permission de voirie / Arrêté de police Chemin de l'Eglise – Eiffage (Travaux d'enrobé)

2017-35 / 2017-36 : Permission de voirie / Arrêté de circulation Route de Montrevel – Giroud Garampon (Branchement AEP)

2017-37 / 2017-38 : Permission de voirie / Arrêté de circulation Route du Triève – Constructel (Raccordement télécom Mr CAIMI / Mme MOIROUD)

2017-39 / 2017-40 : Permission de voirie / Arrêté de circulation Chemin du Pacalin – SMEAHB (mise en conformité branchement AEP Mr Charbonnier)

2017-41 : Arrêté de circulation – Foire annuelle

▪ Délégations

2017-29 : Container de collecte de vêtements - Humana

2017-30 : Augmentation du loyer de l'appartement 102

2017-31 : Augmentation du loyer de l'appartement 101

2017-32 : Augmentation du loyer de l'appartement au dessus de la mairie

2017-33 : Demande de fond de concours auprès de la communauté de communes des Vals du Dauphiné (CCVDD)

2017-34 : Signature électronique

2017-35 : Création d'un city stade lancement du projet

2017-36 : DM1 – Remboursement TLE Trop perçue

- 2017-37 : Pouvoir de police
- 2017-38 : Autorisation d'absence pour évènements familiaux
- 2017-39 : Retour à la semaine d'école à 4 jours
- 2017-40 : Facturation T.A.P. à compter de septembre 2017
- 2017-41 : Hotte de la salle des fêtes
- 2017-42 : Campagne de P.A.T.A (point à temps automatique)
- 2017-43 : Elaboration du PLUi secteurs des ex Vallons de la Tour et de l'ex Vallée de l'Hien – Présentation et débat sur le PADD
- 2017-44 : Elections sénatoriales – élections des délégués
- 2017-45 : Elections sénatoriales – élections des suppléants
- 2017-46 : Ménage de l'école – Création de poste
- 2017-47 : Achat PC portable secrétariat
- 2017-48 : Demande de retour de la semaine à 4 jours
- 2017-49 : Travaux de voirie – Chemin de l'église
- 2017-50 : Dégradation stade – Autorisation d'encaisser le chèque de remboursement de Groupama
- 2017-51 : Copieur couleur pour l'école
- 2017-52 : Convention de mise à disposition de la licence IV de débit de boissons

Compte-rendu des adjoints

- Urbanisme (Véronique Seychelles)
 - *Dossiers en cours*

N° de demande	Demandeur	Type de Travaux	Date de dépôt	Arrêté d'autorisation
PC 038 147 17 10001	GAEC de la Maison Basse	Construction d'un bâtiment de stockage	21/04/2017	Accepté le 03/07/2017
PC 038 147 17 10002	SEYCHELLES Richard	Construction d'un abri de jardin et d'un abri voiture	12/05/2017	Accepté le 30/06/2017
CU a 038 147 17 10013	AB2C Notaires (JACQUELIN)		08/06/2017	Réponse faite le 01/07/2017
DP 038 147 17 10006	MAZZILLI Louis	Abri de jardin	10/06/2017	Accepté le 23/06/2017
DP 038 147 17 10007	PUTITI Eric	Crépis + réfection toiture	15/06/2017	Accepté le 30/06/2017
CU a 038 147 17 10014	Maître Damien MION (Cts PONCET)		22/06/2017	Réponse faite le 01/07/2017
DP 038 147 17 10008	BERTHON Patrick	Clôture	23/06/2017	Accepté le 30/06/2017
DP 038 147 17 10009	BOUNIF Lila	Pose de panneaux solaire	24/06/2017	ANNULE
CU a 038 147 17 10015	Maître Jean-François MAURY (Les jardins du Triève)		29/06/2017	Réponse faite le 21/07/2017
DP 038 147 17 10010	BOUVARD Martial	Piscine	30/06/2017	Refusé le 24/07/2017
CU a 038 147 17 10016	Maître Jean-François MAURY (POULET Martial)		06/07/2017	Réponse faite le 03/08/2017

DP 038 147 17 10011	AGATE GEOMETRE (Maritaz)	Division parcellaire	06/07/2017	Accepté le 24/07/2017
CU a 038 147 17 10017	Maître Jean-François MAURY (POULET Martial)		13/07/2017	Réponse faite le 03/08/2017
CU a 038 147 17 10018	Maître Damien MION (BROCHIER Bernadette)		22/07/2017	Réponse faite le 07/08/2017
CU a 038 147 17 10019	Maître Laurence BROCCA-DARRAS (MAYER-DERUE et JUMEAU)		24/07/2017	Réponse faite le 03/08/2017
PC 038 147 17 10003	RULLIERE Sébastien et BROCHIER Magali	Construction d'une maison	27/07/2017	
DP 038 147 17 10012	BOUVARD Martial	Piscine + clôture	28/07/2017	Accepté le 28/07/2017
DP 038 147 17 10013	BARBIER Guillaume	Réhausse du mur de clôture	31/07/2017	Accepté le 10/08/2017
CU a 038 147 17 10020	Maître Jean-François MAURY (GULLON NEYRIN Didier)		03/08/2017	Réponse faite le 12/08/2017
DP 038 147 17 10014	DREVET Jordan	Modification façade ; réfection toiture	04/08/2017	Accepté le 04/09/2017
CU b 038 147 17 10021	BOURGUIGNON Anne		04/08/2017	
CU b 038 147 17 10022	ANNEQUIN Francis		04/08/2017	
CU b 038 147 17 10023	ANNEQUIN Francis		04/08/2017	
CU b 038 147 17 10024	Mairie de Doissin		07/08/2017	
CU b 038 147 17 10025	DUCHENE Eddy		07/08/2017	
PC 038 147 17 10004	La ferme d'Isé (TALOUD Xavier)	Construction d'un hangard de stockage	11/08/2017	
CU b 038 147 17 10026	MONGELLAZ Joëlle		28/08/2017	
DP 038 147 17 10015	JULLIEN Bruno	Piscine	08/09/2017	Accepté le 15/09/2017
CU a 038 147 17 10027	Maître Caroline MARTIN (Cts Bertrand)		14/09/2017	
PC 038 147 17 10005	SCI NSA	Rénovation maison avec création de 3 logements	15/09/2017	

- *Coloris des tuiles sur la commune*

Pour le coloris des tuiles, il faudra le faire préciser lors de l'élaboration du règlement du PLUi.

- *PLUi*

Suite à la dernière réunion, le courrier avec les remarques a été envoyé.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 2 octobre à 20h30.

- *DIA*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Demande d'Intention d'Aliéner a été reçue : vente Cts BERTRAND /DREVET.

Le Conseil Municipal à l'unanimité ne souhaite pas faire valoir son droit de préemption.

▪ Finances, Economie (Cécile CARLIER)

▪ *Dépenses et recettes sur la période*

INVESTISSEMENT du 09/06/2017 au 12/09/2017						
DEPENSES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	Réalisé période	Disponible	% Dispo.
1	Solde d'exécution d'inv. reporté	25 338,81 €	0,00 €	0,00 €	25 338,81 €	100,00%
20	Dépenses imprévues Invest	10 301,19 €	0,00 €	0,00 €	8 851,19 €	100,00%
10	Dotations Fonds divers Réserves		1 432,00 €	1 432,00 €	18,00 €	1,20%
13	Subventions d'investissement		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
16	Remboursement d'emprunts	72 710,00 €	67 556,55 €	34 572,18 €	5 153,45 €	7,10%
20	Immobilisations incorporelles	4 000,00 €	619,50 €	619,50 €	3 380,50 €	84,50%
204	Subventions d'équipement versées	5 900,00 €	0,00 €	0,00 €	5 900,00 €	100,00%
21	Immobilisations corporelles	248 850,00 €	13 564,32 €	5 179,92 €	235 285,68 €	94,50%
23	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total	DEPENSES	367 100,00 €	83 172,37 €	41 803,60 €	283 927,63 €	88,60%

RECETTES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	Réalisé période	Disponible	% Dispo.
21	Virement de la section de fonct.	96 398,17 €	0,00 €	0,00 €	96 398,17 €	100,00%
40	Opérations d'ordre entre section	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €	3 050,00 €	100,00%
10	Dotations Fonds divers Réserves	161 384,83 €	163 550,57 €	13 490,95 €	-2 165,74 €	-1,30%
13	Subventions d'investissement	101 157,00 €	11 560,00 €	4 898,00 €	89 597,00 €	88,60%
16	Emprunts et dettes assimilées	5 110,00 €	0,00 €	0,00 €	5 110,00 €	100,00%
Total	RECETTE	367 100,00 €	175 110,57 €	18 388,95 €	191 989,43 €	52,30%

FONCTIONNEMENT du 09/06/2017 au 12/09/2017						
DEPENSES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	Réalisé période	Disponible	% Dispo.
11	Charges à caractère général	185 705,00 €	102 976,40 €	36 189,53 €	82 728,60 €	44,50%
12	Charges de personnel	181 470,00 €	106 994,34 €	44 911,32 €	74 475,66 €	41,00%
22	Dépenses imprévues Fonct	9 991,83 €	0,00 €	0,00 €	9 991,83 €	100,00%
23	Virement à la sect° d'investis.	96 398,17 €	0,00 €	0,00 €	96 398,17 €	100,00%
42	Opérations d'ordre entre section	3 050,00 €	0,00 €	0,00 €	3 050,00 €	100,00%
65	Autres charges gestion courante	57 710,00 €	37 930,37 €	13 458,18 €	19 779,63 €	34,30%
66	Charges financières	26 300,00 €	26 139,95 €	15 949,48 €	160,05 €	0,60%
67	Charges exceptionnelles		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
Total	DEPENSES	560 625,00 €	274 041,06 €	110 508,51 €	286 583,94 €	51,10%

RECETTES						
	Chapitre	Budgétisé	Réalisé cumul	Réalisé période	Disponible	% Dispo.
2	Excédent antérieur reporté Fonc	39 000,00 €	0,00 €	0,00 €	39 000,00 €	100,00%
13	Atténuations de charges	4 000,00 €	12 434,25 €	9 555,52 €	-8 434,25 €	-210,90%
42	Opérations d'ordre entre section		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00%
70	Produits des services	30 450,00 €	20 084,86 €	4 757,46 €	10 365,14 €	34,00%
73	Impôts et taxes	279 500,00 €	158 258,50 €	77 254,50 €	121 241,50 €	43,40%
74	Dotations et participations	188 600,00 €	189 884,00 €	159 680,00 €	-1 284,00 €	-0,70%
75	Autres produits gestion courante	17 075,00 €	13 904,58 €	4 750,53 €	3 170,42 €	18,60%
76	Produits financiers	0,00 €	4,34 €	4,34 €	-4,34 €	0,00%

77	Produits exceptionnels	2 000,00 €	3 145,02 €	1 767,15 €	-1 145,02 €	-57,30%
Total	RECETTE	560 625,00 €	397 715,55 €	257 769,50 €	162 909,45 €	29,10%

- Voirie (Jean-Claude CARRE)
 - *Plan de désherbage alternatif (Délibération n°2017/053)*

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que si le monde agricole est le premier consommateur français de produits phytosanitaires, les collectivités et les particuliers sont souvent les consommateurs les moins informés et les plus à risque. De par la nature même des surfaces qu'ils désherbent, très souvent imperméables et/ou connectées à un point d'eau (trottoirs bitumés, zones pavées, allées, fossés, pente de garage...), le risque de transfert des produits vers les cours d'eau et donc de pollution de ces derniers est augmenté. Une contamination par des pesticides d'origines agricole et non agricole s'observe dans l'eau de nos rivières, ce qui fait peser une menace sérieuse sur les écosystèmes et la santé humaine et entraîne un surcoût pour la production d'eau potable.

C'est pourquoi, en vertu de la loi 2015-992 du 17 août 2015 sur la transition énergétique, il est interdit depuis le 1er janvier 2017 d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour les espaces verts, les forêts, les voiries et les promenades accessibles ou ouvertes au public. Les jardins des particuliers seront concernés à partir de 2020.

Des dérogations existent pour certains espaces, ainsi que pour les produits de biocontrôle, à l'usage autorisé en agriculture biologique ou à faible risque.

Un engagement à concrétiser sur le terrain

Dans l'optique de concrétiser cette démarche, les collectivités disposent d'outils de planification stratégiques pour les accompagner vers la diminution des produits phytosanitaires : les plans de désherbage communaux et les plans de gestion différenciée, plus complets. Ces documents font l'objet d'un financement important de l'Agence de l'eau (80%) et permettent également l'accès à des subventions pour l'achat de matériel de désherbage alternatif.

Ces incitations financières sont actées jusqu'à fin 2018, sans visibilité sur la suite.

Plutôt que laisser les communes élaborer leur plan de désherbage de manière individuelle, la Communauté de communes des Vals du Dauphiné propose à ses communes membres de mutualiser la démarche pour permettre de :

- Mettre en place une stratégie globale et cohérente à l'échelle du territoire ;
- Créer une offre de formations partagées et d'échanges entre les services techniques des communes ;
- Faciliter la réflexion sur l'achat éventuel de matériel en commun ;
- Bénéficier d'une réduction des coûts ;
- Mettre à disposition des communes l'ingénierie de la Communauté de communes pour le pilotage de l'étude.

Ainsi, afin d'optimiser l'élaboration de ces documents et de mutualiser les moyens techniques, il est proposé de lancer un groupement de commandes, dans les conditions prévues à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de retenir un seul et même prestataire qui sera chargé d'élaborer les plans de gestion des communes.

Modalités pratiques et administratives

La Communauté de communes sera désignée comme « coordonnateur du groupement » et aura la qualité de pouvoir adjudicateur, chargé de procéder à l'organisation des opérations nécessaires aux procédures de marchés publics, de signer le marché avec l'entreprise, de le notifier et de l'exécuter (exécution administrative et technique uniquement) au nom de l'ensemble des membres du groupement. Il est toutefois précisé que chaque collectivité assurera le paiement du prestataire retenu sur son propre plan de désherbage.

Conformément à l'article L1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commission d'appel d'offres sera constituée. Il s'agira de celle du coordonnateur du groupement de commandes.

La convention de groupement de commandes précise les droits et obligations des membres ainsi que le rôle du coordonnateur du groupement.

Après discussions, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ⇒ **AUTORISE** la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre du marché d'élaboration de plans de gestion différenciée des communes et, en conséquence, l'élaboration d'une convention de groupement, dans les conditions ci-dessus mentionnées.
- ⇒ **ACCEPTE** que la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention de groupement de commandes ainsi que tous documents utiles à l'exécution de la présente.
- ⇒ **AUTORISE** la Présidente de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à lancer le marché portant sur l'élaboration des plans de gestion différenciée des communes.
- ⇒ **AUTORISE** le Maire, ou en cas d'empêchement l'un de ses adjoints, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'application de la présente délibération.

- *Accessibilité cimetière (Délibération n°2017/54)*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis reçus relatif à l'aménagement des allées en enrobé du cimetière dans le cadre de la mise en accessibilité du cimetière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le devis de l'entreprise EIFFAGE pour 27 720,00€ HT soit 33 264,00 € TTC ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Les travaux débuteront juste après le 11 novembre 2017 et seront terminés au cours du 1^{er} trimestre 2018.

- *Déchets tournant de la scie*

La poubelle actuelle étant trop petite pour l'aire de repos, il est proposé de mettre un conteneur semi-enterré. Madame le Maire doit se renseigner sur le tarif et une décision sera prise lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

- *Chemin de l'église*

Le chemin de l'église a été refait début septembre par l'entreprise EIFFAGE TP.

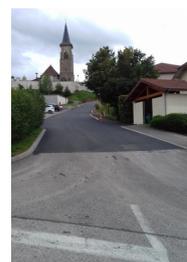
- *Curage fossé (Délibération n°2017/55)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la demande de travaux pour le curage de fossé « Route de Montrevel » a été accordé par la DDT de Grenoble- Police de l'Eau. Le devis de l'entreprise Cochard s'élève à 156,60 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- ⇒ **VALIDE** le devis de l'entreprise COCHARD pour 156,60 € TTC
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Mme le maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

Les travaux commenceront prochainement.



- Bâtiments (Jean-Claude CARRE)

- *Rénovation toiture église*

Deux devis ont été reçus. Mais sur chaque devis il manque le chiffrage pour la partie « Est » de la toiture de l'église. Après comparaisons, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de retenir l'entreprise ROBERT QUATRE pour rénover la toiture de l'église.

Jean-Claude CARRE demandera un devis complémentaire pour le chiffrage de la partie « Est » de la toiture.

- *Label patrimoine en Isère (Délibération n°2017/56)*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commission départementale du patrimoine réunie le 13 janvier 2014 avait proposé d'attribuer le label départemental du patrimoine pour l'église Saint Martin à Doissin.

Le 10 mars 2014, une délibération avait été prise (n°2014-002) pour accepter cette proposition mais la convention de label n'a jamais été signée.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de signer cette convention de label « Patrimoine en Isère ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTTE** que Madame le Maire signe la convention de label « Patrimoine en Isère » ;

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Démontage d'un caveau double*

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les deux devis qui ont été reçus pour le démontage d'un caveau existant et la pose d'un caveau 2 places dans le cimetière de Doissin.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

⇒ **ACCEPTTE** de réaliser les travaux ;

⇒ **DECIDE** de retenir le devis de la Marbrerie Prévieux qui s'élève à 2 640,00 € HT soit 3 168,00 € TTC ;

⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Entretien du groupe scolaire*

Deux devis ont été reçus pour l'entretien du Groupe Scolaire (Bandeaux de toiture en bois + Ferraille : partie métallique préaux). Madame le Maire précise que ces travaux seront à prévoir sur 2018 pour un budget d'environ 10 000 €.

- Scolaire, social (Nadine TRUFFAUT)

- *Participation financière RASED*

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la commune est rattachée au RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) de la Tour du Pin.

Les frais de fonctionnement sont supportés par la Mairie de la Tour du Pin et répartis à chaque commune en fonction du nombre d'élèves.

Pour l'année 2016/2017, il en ressort la participation suivante pour Doissin :

1,80 € x 99 élèves = 178,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité,

- ⇒ **DECIDE** la prise en charge de cette dépense ;
- ⇒ **ACCEPTÉ** de signer la convention de participation ;
- ⇒ **DONNE TOUS POUVOIRS** à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ce dossier.

- *Apprentissage de la langue des signes*

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Alain BIDAUD et Madame Catherine POULET sollicite une salle pour enseigner bénévolement la langue des signes à compter de la fin du mois d'octobre. Il est proposé de leur mettre à disposition la salle du conseil.

- *Rentrée scolaire*

La rentrée scolaire 2017/2018 à eu lieu le lundi 4 septembre 2017. Cette année, 97 enfants sont scolarisés à l'école de Doissin.

La répartition est la suivante :

- ⇒ 18 MS / PS
- ⇒ 22 GS / CP
- ⇒ 29 CE 1 / CE 2
- ⇒ 28 CM 1 / CM2

L'effectif prévisionnel sur les 3 prochaines années est le suivant :

- ⇒ 94 élèves 2018/2019
- ⇒ 84 pour 2019/2020
- ⇒ 80 pour 2020/2021

- *Tartiflette CCAS*

La vente aura lieu le dimanche 24 septembre. A ce jour, 194 repas ont été vendus.

- Personnel communal

Suite à son accident de travail, Monsieur Thierry Bard reprendra son poste le jeudi 5 octobre 2017.

- Communication

5 Panneaux du Lyons Club ont été commandés pour installer sur les places handicapées (3 panneaux offerts). Ils seront mis en place prochainement.



- Environnement culture patrimoine

Catherine PONCET ne pouvant plus aller aux réunions de la commission « Tourisme, culture et sport » de la CCVDD, Madame le Maire propose qu'un membre du Conseil Municipal la remplace ; mais actuellement personne n'est disponible.

- Vie associative

- *Local du Comité des fêtes*

Le comité des fêtes utilisera les locaux de l'ancienne bibliothèque (partie vitrée) pour stocker tout leur matériel.

Ainsi, le local actuel qui se trouve dans le groupe scolaire sera libéré et pourra servir à la cantine.

- *Foire du boudin*

La foire aura lieu le samedi 7 octobre 2017. A ce jour, seulement 3 exposants sont inscrits.

Questions diverses

Les nouveaux propriétaires du « commerce, bar, restaurant Le Valmonie » ouvriront le mardi le 3 octobre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 h 50.

Prochaine réunion : Lundi 2 octobre 2017 à 20h30 pour le PLUi